



Remboursement de cours d'anglais

Par **isabelle le besnerais**, le **05/04/2013** à **00:56**

Bonjour,

Je voudrais savoir si je peux légalement me faire rembourser de cours d'anglais que j'ai payés pour l'année. En effet, j'avais la motivation mais je me suis rendue compte que je ne pouvais pas y aller à chaque fois ayant des déplacements pour mon travail.

L'association m'a répondu que les cours n'étaient pas remboursés "sauf force majeure".

Merci de votre réponse.

Isabelle xxxxxxxxxxxx

Par **nohky**, le **05/04/2013** à **09:10**

bonjour,

Si l'association fait bien les cours comme ils s'y étaient engagés, et surtout si vous y êtes déjà allé une fois, je ne vois pas quel argument de droit vous pouvez utiliser.

Vous avez pris la décision d'adhérer ou d'acheter ces cours, vous en assumez les conséquences.

Cordialement,